

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.

MONTRÉAL, 1er JUIN 1901.

SOMMAIRE

REPRODUCTION :	PAGES
1. Le crédit n'est pas une création, mais un transfert des moyens de production.....	25
EDITORIAL :	
2. Assemblée générale mensuelle.....	27
3. Actes de la Chambre ; procès-verbaux de mai.....	27
4. Rapport du comité des Expositions et Musées.....	31
5. Organisation préliminaire.—Commissions.....	31
6. Délégation en France—Lettre de la Chambre de Commerce de La Rochelle.....	34
7. Le Cuivre.....	35
8. Nécrologie.....	35
9. La Banque Nationale—Rapport annuel.....	36
10. Météorologie—Avril 1901.....	36

Reproduction

Le crédit n'est pas une création, mais un transfert des moyens de production. (1).

Les fonctions du crédit ont donné lieu à autant de méprises et à une aussi grande confusion d'idées qu'aucun autre sujet d'économie politique. Ceci ne tient pas à quelques difficultés de théorie particulières à la matière, mais à ce qu'il y a de complexe dans quelques-uns des phénomènes commerciaux et surtout dans les formes que prend le crédit ; car trop souvent l'attention se détourne des propriétés du crédit en général et s'attache aux détails de ses formes diverses.

Comme exemple de la confusion des idées qui règnent sur le crédit, nous pouvons indiquer l'exagération des termes dans lesquels on parle souvent de son importance nationale. La puissance du crédit est grande, mais elle n'est pas magique, ainsi qu'un grand nombre de personnes se l'imaginent : le crédit ne peut pas faire quelque chose de rien. Combien souvent on parle d'une extension du crédit, comme si c'était une augmentation de capital ou comme si le crédit était un capital ! Il semble étrange que nous ayons besoin de le rappeler ici : le crédit n'est que la permission d'user du capital d'autrui ; il n'augmente pas les moyens de

production ; il ne fait que les transporter de l'un à l'autre. Si l'emprunteur obtient du crédit le moyen de produire davantage et d'employer plus de travail, le prêteur diminue d'autant ses moyens de produire et d'employer plus de travail. La même somme ne peut être employée comme capital en même temps par le propriétaire et par l'emprunteur ; elle ne peut fournir des salaires, des outils et des matières pour toute sa valeur à deux séries de travailleurs à la fois. Il est vrai que le capital de B emprunté par A, et dont celui-ci se sert dans ses affaires, forme encore une partie de la fortune de B pour une autre destination : B peut compter sur ce capital lorsqu'il prend des engagements, il peut même emprunter, s'il en a besoin, une somme équivalente en déléguant la propriété de la première en garantie de cet emprunt, de telle sorte qu'il semble, à regarder les choses superficiellement, que A et B se servent à la fois de la même somme ; mais la moindre réflexion suffit pour montrer que lorsque B a remis son capital aux mains de A, celui-ci seul se sert de ce capital et que B se sert uniquement de son titre de propriété pour obtenir d'un tiers, C, l'usage d'un autre capital équivalent. Tout capital qui n'appartient pas à celui qui s'en sert réellement est autant de retranché au capital d'un autre.

De quelle manière le crédit aide la production.

Mais si le crédit n'est jamais qu'un transport de capital d'une main à l'autre, c'est en général un transport à des mains plus capables de l'employer utilement à la production. S'il n'existait rien de pareil au crédit, ou si, par l'effet de l'insécurité générale et du défaut de confiance, le crédit ne s'étendait que médiocrement, maint particulier qui possède un capital plus ou moins important, mais qui, par suite de ses occupations, ou faute de la science et de l'habileté nécessaires, ne pourrait en surveiller l'emploi, n'en retirerait aucun bénéfice. Les fonds de cette espèce resteraient oisifs ou seraient peut-être gaspillés et anéantis par des efforts inhabiles pour obtenir un profit. Tous les capitaux de cette espèce sont prêtés à intérêt par le crédit et servent à la production : ils forment une grande partie des forces productives dans tout pays dont le commerce est actif. Ces capitaux sont naturellement entre les mains des fabricants ou marchands qui font les plus grandes affaires et qui peuvent les employer avec le plus d'avantage ; ce sont eux qui recherchent le plus ces capitaux et qui peuvent offrir au prêteur les meilleures garanties. Aussi, bien que les capitaux productifs d'un pays ne soient point augmentés par le crédit, ils sont appelés à une activité plus grande dans la production. A mesure que la confiance sur laquelle le crédit repose

(1) Il est utile de rappeler de temps à autre certains principes d'économie politique dont l'ignorance ou le mépris sont les causes premières de troubles et d'erreurs législatives souvent funestes. L'exposé ci-dessus est emprunté à M. J. Stuart Mill, Principes d'économie politique. Livre III, chapitre XI.

prend de l'extension, on trouve des moyens d'appliquer à la production jusqu'aux plus petites fractions de ce capital, jusqu'aux sommes que chaque particulier garde par devers lui pour subvenir aux éventualités. Les banques de dépôt sont le principal instrument employé à cet usage. Si elles n'existaient pas, tout homme prudent devrait garder chez soi une somme suffisante pour subvenir à toutes les demandes qu'il pourrait éventuellement prévoir. Cependant lorsque l'usage a prévalu de ne point garder chez soi de telles sommes, mais de les remettre chez un banquier, plusieurs petites sommes, auparavant oisives, se sont réunies dans la caisse du banquier (1). Celui-ci, sachant par expérience de quelle somme il aura besoin dans un temps donné, sachant aussi que si un déposant réclame plus que la moyenne, un autre réclamera moins, peut prêter le reste à des fabricants ou à des commerçants. Ainsi il augmente, non la somme des capitaux du pays, mais la somme des capitaux employés, et ajoute dans cette proportion à la somme de la production de la société.

Si le crédit est indispensable pour rendre productif tout le capital d'un pays, il est en même temps un moyen de tirer un meilleur parti, dans l'intérêt de la production, de toutes les capacités industrielles qui existent dans un pays. Tel homme qui n'a que peu ou point de capitaux, mais dont l'aptitude aux affaires est connue et appréciée par quelques propriétaires de capitaux, peut obtenir, soit des avances en monnaie, soit plus souvent encore des marchandises à crédit et, par ce moyen, utiliser au profit de la production générale sa capacité industrielle. Cet avantage deviendra plus grand lorsque, par l'amélioration des lois et de l'éducation, la société aura fait de tels progrès en moralité que les qualités personnelles seront considérées comme une garantie suffisante, non seulement contre la fraude, mais contre la légèreté à exposer un capital qui appartient à autrui.

Tels sont, lorsqu'on les considère au point de vue le plus élevé, les avantages du crédit dans la production générale; mais ces considérations ne s'appliquent qu'au crédit accordé aux classes industrielles, aux fabricants et aux chefs d'industrie et aux marchands. Le crédit accordé par les marchands aux consommateurs qui ne produisent point n'ajoute rien à la production et diminue même ses forces (2). Il met pour

(1) C'est là une considération qui peut être invoquée utilement en faveur de l'extension de l'usage du chèque; celui-ci, par l'économie du numéraire, dès lors centralisé dans les banques, permet l'utilisation de petits capitaux autrement disséminés et improductifs. (Réf.)

(2) Cette thèse ne paraît pas exacte, à un point de vue absolu. Elle n'est vraie que si le marchand ou producteur, dans ses conditions de prix, n'a pas tenu compte du crédit à faire—si le crédit

un temps le capital de ceux qui travaillent au service de ceux qui ne travaillent pas et non plus le capital de ceux-ci au service de ceux qui travaillent. Si A, marchand, fait des fournitures à B, propriétaire ou rentier, et accorde un crédit de cinq ans, toute la portion du capital de A, qui représentent les fournitures faites, reste pendant cinq ans improductive. Pendant cette période, si les fournitures avaient été payées comptant, la somme qu'elles représentent aurait pu être plusieurs fois dépensée et reproduite; on aurait pu produire, consommer et reproduire plusieurs fois une somme égale de marchandises. Aussi lorsque B garde 100 fr. pendant cinq ans, il a beau payer à l'échéance, il a fait perdre aux classes laborieuses de la société probablement plusieurs fois cette somme. A, personnellement, est indemnisé parce qu'il a vendu ses marchandises à un prix plus élevé qui lui est, en définitive, payé par B; mais il n'y a point d'indemnité pour les classes laborieuses qui souffrent le plus de tous les détournements temporaires ou durables qui enlèvent les capitaux aux emplois productifs (1). Le pays a eu 100 fr. de moins en capital pendant 5 ans, parce que B a emprunté cette somme au capital de A et l'a improductivement dépensée, dans l'attente de ses revenus sur lesquels il n'a pu qu'en cinq ans épargner et recomposer en capital la somme nécessaire pour indemniser A.

Bulletin Commercial Suisse.

Cette semaine, à l'Académie de médecine, une communication intéressante a été faite par le docteur Régis, de Bordeaux, sur: "Le délire onirique ou le rêve dans les intoxications." Des recherches de son auteur il apparaît que, quelles qu'elles soient, les intoxications et les infections de l'organisme se traduisent le plus souvent, lorsqu'elles atteignent le cerveau, par un délire de rêve ou onirique, caractéristique en ce sens qu'il rappelle absolument l'accès de somnambulisme.

est pris, mais non accordé.—Dans ce cas le négociant qui a livré une marchandise perd l'intérêt du capital, mais ce capital peut servir ailleurs à la production. Si, en fixant le prix de vente, il a tenu compte du crédit qu'il accordait, ce crédit n'est pas improductif. (Réf.)

(1) Même observation que plus haut. Il n'est nullement dit que la portion du capital de B, indûment retenue à A, n'ait pas "travaillé" ailleurs; et si le crédit était prévu lors de la fixation du prix, il a comme tel contribué à la production; un capital ne peut pas être utilisé simultanément sous cette forme première et sous la forme de crédit. Le capital et le crédit sont deux formes prises alternativement mais non simultanément par l'objet qui les représente. (Réf.)

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE REDACTION.

MM. L. E. GEOFFRION,	PRESIDENT.
D. MASSON,	
H. A. A. BRAULT,	VICE-PRESIDENTS.
L. E. MORIN, PÈRE.	JOS. CONTANT, PRÉS. DU COMITÉ
J. X. PERRAULT,	A. V. ROY.
HON. A. DESJARDINS,	
JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.	

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1^{er} janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRÉTAIRE.

Editorial

Assemblée Générale Mensuelle

MM. les Membres sont convoqués en assemblée générale mensuelle pour Mercredi le 5 Juin, à 3.30 heures du soir, au siège de la Chambre, au No-83 rue St-Jacques.

N.B.—Il ne sera pas fait pour cette fois, de convocation par cartes postales.

Actes de la Chambre

Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE, MERCREDI, LE 1
MAI 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents :

MM. G. Boivin,	Jos. Contant,
C. H. Catelli,	J. D. Couture,
J. B. A. Lanctôt,	S. Lachance,
L. E. Morin, père,	J. X. Perrault,

L. J. A. Surveyer,	Hon. Alph. Desjardins,
C. N. Armstrong,	Alex. Millette,
Jos. Brunet,	Dr T. A. Brisson,
N. T. Gagnon,	S. Robitaille,
M. F. E. Meredith, sur invitation,	
et le Secrétaire.	

Immédiatement après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre de la *Montreal Bridge Co.*, au sujet du pont entre Montréal et Longueuil, ainsi qu'une pétition de la même source au Gouverneur-Général en Conseil. Ce document porte la signature de Henry Hogan, Président de la Compagnie et de L. A. Globensky, secrétaire.

M. J. X. Perrault fait valoir éloquemment les raisons qui militent en faveur de ce projet. M. L. E. Morin, père, qui lui succède parle dans le même sens.

Il résulte de ce double exposé, que le besoin d'un nouveau pont se fait d'autant plus sentir que le pont *Victoria-Jubilee*, tel que remanié, ne répond pas du tout, et pour plusieurs raisons, qu'il serait trop long d'énumérer, aux exigences de la circulation des piétons et des voitures.

La question de la composition de la Compagnie ayant été soulevée par M. Jos. Contant, M. C. N. Armstrong, présent à la séance, déclare que la Compagnie est solidement constituée et que son bureau de direction comporte des noms très en vue et de nature à inspirer toute confiance aux gouvernements, tant du Canada que de la province de Québec, et aux autorités qui seront invitées à subventionner l'entreprise.

A l'issue de ce débat, M. Perrault présente une résolution qui, après ballottage à mains levées, sur un détail de rédaction, est adoptée et dont voici la teneur :

Considérant que, dans l'intérêt de notre ville et des populations rurales de la Rive Sud du Saint Laurent, il est urgent que des communications faciles, ferrées et caros-abies, soient établies entre Longueuil et le centre de la ville de Montréal, et,

Considérant que cette Chambre, le 16 décembre 1896, a déjà affirmé son assentiment sur cette importante question en priant les gouvernements d'Ottawa, de Québec et le Conseil de Ville de Montréal de donner leur concours à cette grande entreprise ;

Résolu : Que les gouvernements d'Ottawa, de Québec ainsi que le Conseil de Ville de Montréal soient de nouveau priés de vouloir bien accorder à la Compagnie du *Pont de Montréal* les mêmes subventions proportionnelles qui ont été accordées aux Ponts de Hull et de Québec, la subvention provinciale ne de-

vaut pas dépasser toutefois la somme de \$500,000, attribuées par l'Ordre en Conseil du mois de février 1897.

Résolu : Qu'en considération de ces subventions considérables, la voie carrossable entre les deux rives devrait, autant que possible, être libre, (comme pour le pont d'Ottawa), afin de faciliter la plus grande circulation entre Montréal, Longueuil et l'Île Sainte-Hélène.

Le Secrétaire est invité à transmettre des copies de cette résolution à qui de droit.

On procède ensuite à l'admission des nouveaux membres dont les noms suivent : MM. Arthur Côté, City-Editor de *La Presse*, Emile Lacroix, comptable, Téléphore Latourelle, plombier, Alex. P. Simar, Gérant de l'Assurance Mutuelle contre le Feu, F. X. Dupuis, Avocat et Théo. David, peintre-décorateur, tous de Montréal.

L'ordre du jour est ensuite suspendu, et M. F. E. Meredith, C.R., et Conseil des Armateurs de Montréal (*Shipping Interest*), est invité par le Président à vouloir bien présenter à la Chambre un résumé des modifications ou des additions à faire au matériel, phares, bouées, syrènes, etc., et en général au balisage du chenal tant du fleuve que du golfe Saint-Laurent.

Le conférencier, avec la connaissance complète qu'il a de son sujet, fait d'abord un résumé d'une enquête tenue à Montréal au cours de l'automne de 1900, conjointement par les armateurs et les assurances maritimes sur les exigences de toute nature, de la voie du Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'à la mer, et dont le détail est consigné dans une brochure intitulée *The Shipping Enquiry*.

Il passe ensuite en revue les itinéraires suivis par les lignes de steamers océaniques. Il prend d'abord ce qu'il appelle *La Northern Route*, c'est-à-dire celle qui débouche dans le détroit de Belle-Isle, qu'il étudie en détail jusqu'à *Fame Point*, sur la Côte de la Gaspésie, et signale les modifications que l'enquête a suggérées. Il étudie ensuite *La Southern Route*, celle qui cotoie Terre-Neuve, et signale également l'insuffisance des phares du *Cap Race*, du *Cap Pine* et en même temps la supériorité des phares français de Saint-Pierre et Miquelon.

Il parle de l'aménagement de Port au Basque et du Cap Ray. Il dit quelques mots du rocher aux oiseaux (*Bird Rock*), sur lequel il serait désirable d'installer un phare à feu blanc à éclat. Il profite de la circonstance pour dire que les capitaines sont unanimes à reconnaître la supériorité de ces derniers phares sur ceux à feu fixe.

Au cours de cet exposé, il est question des signaux acoustiques (*fog signals*). Tous les capitaines sont

unanimes à reconnaître la supériorité de la syrène sur les canons, les bombes ou les fusées. Les capitaines sont également unanimes sur la supériorité des feux blancs sur les feux rouges, qui sont démodés. Il remonte ensuite le fleuve en signalant les différents endroits où il serait désirable d'apporter des modifications à l'installation actuelle.

Il résulte de cet exposé que le balisage et en général, le régime du fleuve est bien inférieur à ce qu'il devrait être ; aussi comme conséquence, est-il parfaitement établi que c'est à cet état de choses qu'il faut attribuer les taux excessifs d'assurances tant sur les vaisseaux, *hulls*, que sur les cargaisons.

Pour mieux fixer les idées, le conférencier signale le cas d'un *cargo-boat* du coût de \$500.000, qui paie \$25,000 par saison de cinq voyages, rien qu'en excès de prime d'assurance, non pas sur l'ensemble, mais sur le *hull* seul.

Dans certains cas, l'accroissement du taux de prime sur la cargaison a varié du double au quintuple, suivant la saison, des taux payés par les armateurs dans les ports américains.

Une autre considération qui, sans être intimement liée à celle du balisage, ne lui est certainement pas étrangère, c'est celle du pilotage. La commission d'enquête semble être d'avis que les armateurs devraient avoir le droit de faire un choix parmi les pilotes qui doivent diriger leurs vaisseaux ; en effet, les raisons invoquées à l'appui de cette prétention, sont que chaque bateau a sa manière particulière de manœuvrer ou de répondre au gouvernail et qu'il faut un certain temps au pilote pour se familiariser avec cette particularité à différentes allures, ou encore dans des courants animés de vitesses différentes et pour des tirants d'eau différents.

Tel est en résumé, ce que l'enquête a révélé.

Le conférencier a la confiance que le gouvernement va faire la dépense nécessaire pour faire les améliorations suggérées. On espère que lorsque tout aura été mis au point, les compagnies d'assurances ne manqueront pas d'amener leur taux au niveau de ceux des ports américains.

A l'issue de cette conférence, des remerciements sont unanimement votés au conférencier.

Avant de lever la séance, M. Perrault attire l'attention de la Chambre sur la question des expositions provinciales annuelles et soumet un projet de résolution qui est référé au comité des "Expositions et Musées."

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL SAMEDI LE 4 MAI 1901,

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, président.

Étaient présents : M. Damase Masson, 2ème V.-P.

MM. Jos Contant,	C. H. Catelli,
F. J. Granger,	Jos Fortier,
S. Lachance,	J. B. A. Lanctôt,
J. X. Perrault	et le Secrétaire.

L'ordre du jour appelle la lecture de la lettre du Board of Trade qui invite la Chambre de Commerce à participer à une réunion qui sera tenue dans les salles du Board of Trade le Samedi, 4 mai, à 11 heures très précises du matin, pour y faire le choix de l'emplacement le plus convenable pour la construction des élévateurs projetés.

M. J. X. Perrault présente sa manière de voir sur la question et qui se résume à construire les deux élévateurs sur le terre-plein du port, et, de part et d'autre, du quai intermédiaire dont on va commencer incessamment la construction. De cette façon, il suffira d'installer une usine de la force unique (power house) pour desservir les deux élévateurs ; quant à la distribution du grain, elle peut s'installer de façon à desservir à la fois les trois quais.

M. Jos. Contant, représentant de la Chambre à la Commission du Port, ne partage pas entièrement cette manière de voir ; il est bien d'avis qu'il est désirable d'installer un élévateur sur le terre plein, mais il est également d'opinion de construire un second élévateur dans le voisinage immédiat d'un des bassins du canal, à la Pointe du Moulin à Vent, par exemple. Quoiqu'il en soit, après un court débat, il est décidé de désigner les délégués dont les noms suivent : MM. L. E. Geoffrion, J. X. Perrault et Jos. Contant, pour représenter la Chambre au Board of Trade avec instructions d'agir au meilleur de leur jugement, et pour le plus grand avantage du port de Montréal.

Et la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 8 MAI 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Étaient présents :

MM. D. Masson,	L. J. A. Surveyer,
Jos. Contant,	C. H. Catelli,
G. Boivin,	J. D. Couture,
Jos. Fortier,	S. Lachance,
J. B. A. Lanctôt,	L. E. Morin, père
J. X. Perrault,	A. V. Roy,
Jos. Quintal,	et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture des procès-verbaux des séances des 24 avril et 4 mai, qui sont adoptés sans corrections, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre du Board of Trade, accompagnée d'une résolution adoptée par cette institution, à la suite de la conférence à laquelle la Chambre de Commerce et le Corn Exchange avaient été invités à participer, au sujet : 1o du million de dollars que le gouvernement du Canada doit prêter à la Commission du Port pour lui permettre de construire des élévateurs ; 2o au sujet de l'emplacement de ces élévateurs ; 3o au sujet de leur exploitation.

Lecture est donnée de cette résolution qui sera publiée *in extenso* au *Bulletin*.

Un accusé de réception, par le *Commercial Intelligence Bureau* de Londres, de renseignements qui lui ont été fournis à sa demande par la Chambre de Commerce.

Une communication de MM. Laprès et Lavergne, photographes, au sujet du grand tableau photographique des sociétaires de cette Chambre. Cette lettre est référée au comité des finances pour rapport.

Une lettre de la *Jones Sewing Machine Co, Ltd*, de Manchester, demandant des renseignements sur les fabricants de chaussures, tant de Montréal que du Dominion, en vue du placement de machines à coudre les empeignes. Le Conseil donne instructions d'en publier un résumé au *Bulletin*.

Un accusé de réception émanant du secrétariat du Board of Trade de Londres.

Un accusé de réception de A. E. Babin, de Waterbury, de renseignements qui lui ont été fournis par la Chambre.

Une lettre de M. E. A. Hart, marchand de cette ville, au sujet du fonctionnement des caisses d'épargnes, dans laquelle on attire l'attention de la Chambre d'abord, sur le taux minime de l'intérêt servi par ces banques, en second lieu, sur le chiffre minimum du dépôt mensuel qui sert de base au calcul de ces intérêts, le tout au grand préjudice des petits déposants.

M. J. X. Perrault parle longuement sur cette question dont il fait ressortir les côtés faibles ; il profite de la circonstance pour faire l'historique de la création de la Banque d'Épargne de la ville et du district de Montréal. Il explique comment le capital a été souscrit ; il cite quelques chiffres de statistiques tirés du rapport annuel de cette institution.

Après un débat auquel prirent part MM. Jos. Contant, L. E. Morin, père et M. C. H. Catelli, un projet de résolution préparée et lue par M. Perrault est, après discussion, et du consentement du proposeur, considérée comme avis de motion et référée au comité de finances pour étude et rapport.

L'ordre du jour appelle ensuite les rapports de comités.

Le Président du comité de l'Industrie des transports présente le rapport de son comité sur la question du Canal de la Baie Georgienne, dont voici le texte :

Considérant que le besoin d'une route plus courte de 375 milles, entièrement sur le sol canadien et à l'abri d'un coup de main en temps de guerre, devient tous les jours, plus impérieux ;

Considérant d'un autre côté, que les travaux qui se font dans le port de Montréal, ne seront complètement utilisables qu'à la condition que les armateurs qui se proposent de le fréquenter, (en attendant qu'ils en fassent un port d'attache) puissent compter sur un courant constant et assuré des produits de l'Ouest, tant canadien qu'américain ;

Que, pour ces raisons, il est

Résolu : Que la Chambre de Commerce réitère le vœu qu'elle déjà émis en faveur de l'exécution, à aussi brève échéance que le comporte un tel travail, de cette entreprise d'importance nationale. Aussi, la Chambre est elle convaincue que le Gouvernement du Canada ne manquera pas d'accorder à cette entreprise tout le secours financier que réclame son importance.

Ce rapport est adopté et le Secrétaire est invité à en transmettre des copies au Premier Ministre du Canada, au Ministre des Travaux Publics ainsi qu'au Ministre des chemins de fer et canaux.

Le comité des "Expositions et Musées" déclare par son président, M. J. X. Perrault, que la dernière convocation n'a pas réuni le quorum nécessaire pour procéder. En conséquence, il désire que les Messieurs dont les noms suivent, soient ajoutés à ce comité MM. L. J. A. Surveyer, G. Boivin et A. V. Roy. Adopté.

M. Jos. Contant présente ensuite un rapport verbal du résultat de la mission des délégués de la Chambre au Board of Trade, au sujet du choix de l'emplacement des élévateurs.

Le rapport de M. Contant se résume *aux considérants* de la résolution préparée par le comité du Board of Trade, et adoptée par le Conseil de cette institution, et dont une copie qui a été adressée à la Chambre, a été lue à l'ouverture de la présente séance.

Il ressort de cette explication que : d'abord, le million de dollars avancé par le gouvernement devrait être employé exclusivement pour la construction des élévateurs ; en second lieu, que ces élévateurs devront être exploités par la Commission du Port ; en troisième lieu, que les élévateurs, au nombre de deux, seront établis sur le terre-plein du port et de part et d'autre, au quai intermédiaire.

A l'article "Matières nouvelles" M. C. H. Catelli propose qu'à l'avenir, lorsqu'il y aura division sur une question, le vote, au lieu de se prendre à mains

levées, devrait toujours se faire par pointage ; de cette façon le nom des votants serait consigné au procès-verbal. Proposition qui est adoptée.

M. Perrault attire ensuite l'attention de la Chambre sur le Parc Logan dont il produit un plan officiel et est d'avis que, comme il n'y a aucune raison valable pour lui conserver le nom de "Logan," on devrait en changer la désignation officielle. Il suggère le nom de "Parc National" qu'il croit bien approprié. A cet effet, il a préparé une résolution dont voici la teneur :

Considérant que Parc Logan, situé au centre de la ville de la ville de Montréal a été ainsi nommé par pur accident sans qu'aucun souvenir historique ou autre ait motivé cette désignation qui n'a aucune raison d'être dans les circonstances actuelles.

Résolu que Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins soient priés de vouloir bien donner au Parc Logan le nom de "Parc National" et de vouloir bien en faire l'inauguration officielle à l'occasion des fêtes du 24 juin prochain.

Cette résolution est adoptée et le Secrétaire est invité à en faire parvenir une copie au Maire de Montréal.

Avant de lever la séance, M. Pierre Desforges, maître-plombier de la maison Blouin, Desforges et Latourelle, est présenté par le Président et proposé comme candidat à cette Chambre, il devra subir l'affichage réglementaire.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI LE 15 MAI 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents :

MM. Jos. Contant,	Guil. Boivin,
C. P. Chagnon,	S. Lachance,
J. B. A. Lanctôt,	Jos. Fortier,
L. E. Morin, père,	J. X. Perrault,

et le Secrétaire

Immédiatement après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans corrections, le Président suspend l'ordre du jour et le Conseil vote à l'unanimité, à la famille de M. Charles Lacaille, l'un des "membres-fondateurs" de la Chambre de Commerce, à l'occasion de son décès survenu le matin même, des condoléances, que M. le Secrétaire reçoit instructions de transmettre à la famille et, Messieurs les membres du Conseil, sont invités à assister en corps, aux funérailles.

Le Secrétaire procède ensuite au dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre du gérant de la *South Publishing Co*, de New-York, qui nous annonce sa visite prochaine,

au sujet d'un ouvrage intitulé : " *The Province of Quebec at the beginning of the 20th century*," que cette maison se propose de publier très prochainement.

Le Secrétaire attire l'attention du Conseil sur deux superbes tableaux qui ont été présentés à la Chambre par la Cie du Pacifique Canadien.

L'attention du Conseil est ensuite attirée sur certain nombre de livres bleus ainsi qu'une brochure intitulée " Mémoires publiés par la Société Nationale d'Agriculture de France."

L'ordre du jour appelle ensuite les rapports de comités.

Le président du comité des " Expositions et Musées," après un préambule où il résume la situation de Montréal, présente son rapport qui, sur sa proposition, est adopté unanimement et dont voici le texte :

RAPPORT DU COMITÉ DES EXPOSITIONS ET MUSÉES

Votre comité, ainsi qu'il en a reçu instructions, s'est demandé comment il se faisait que Montréal, la Métropole commerciale du Canada, le plus grand centre manufacturier et agricole de toute la Confédération, soit aujourd'hui sans expositions annuelles alors que dans toutes les provinces, les principales villes ont compris les avantages considérables que leur procurent les grands concours régionaux et provinciaux.

N'avons-nous pas ici tous les éléments nécessaires aux plus grands succès ? Vastes ateliers industriels, agriculteurs et horticulteurs distingués, les maisons de commerce les plus considérables, les institutions financières les plus puissantes, des voies de communication ferrées et fluviales dans toutes les directions, enfin une population progressive de plus de 300,000 âmes, pour alimenter nos expositions de leur présence et en assurer le succès financier ?

Que faut-il de plus alors pour organiser les plus grandes réunions agricoles et industrielles de la puissance ? Il ne faut qu'une organisation puissante, réunissant toutes les intelligences, toutes les sympathies, dans un même but d'intérêt public. Une organisation qui ait le concours sympathique de toutes les classes de la société, en associant à son œuvre tous les corps publics intéressés au progrès de la nation.

ORGANISATION PRÉLIMINAIRE.—Le bureau de direction de cette organisations serait donc composé des délégués du Conseil de Ville, du Conseil Provincial d'Agriculture, du Conseil provincial des Arts et Métiers, de la Chambre de Commerce, du Board of Trade, de la Halle aux blés, de l'Association des Manufacturiers, des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture de la région du Pacifique, du Grand Tronc, de la Cie Richelieu, des Tramways électriques et d'autres corps intéressés.

Les délégués de ces différentes associations seraient répartis en six commissions distinctes,

- 1o Commission des terrains et constructions ;
- 2o Commission des Finances ;
- 3o Commission des Arts et Manufactures ;
- 4o Commission de l'Agriculture et de l'Horticulture ;
- 5o Commission des voies de transport et de publicité ;
- 6o Commission du Secrétariat Général.

COMMISSION DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS.—Le terrain le plus désirable pour une grande exposition doit être situé, autant que possible, au centre de la population, de manière à ce qu'un grand nombre de visiteurs puissent s'y rendre et revenir à pied et sans encombrer les voies de communications. D'un autre côté ce terrain doit être facilement desservi par les différentes lignes de tramway qui circulent dans toute la ville. Il doit présenter un aspect décoratif, avec des travaux de voirie, des conduites d'eau, de gaz, d'électricité facilement accessibles pour les exposants et pour le public. Un service d'incendie, dans le voisinage immédiat, n'est pas moins désirable. Cinquante arpents de terrain dans ces conditions sont amplement suffisants pour y installer commodément la plus grande de nos expositions.

Il se présente justement dans le cœur de Montréal, un terrain de cette contenance, sur lequel la municipalité a déjà fait des embellissements remarquables et dépensé des sommes importantes. Il est desservi par plusieurs lignes de tramways se dirigeant dans tous les quartiers de la ville. Les conduites d'eau et de gaz, les fils électriques sont à sa portée. Des plantations d'arbres d'ornement et de fleurs, des pelouses superbes, une vaste serre bondée de plantes décoratives, sont déjà installées sur les lieux. Une caserne de pompiers est construite sur le carré même comme protection contre les incendies. De plus, une série de lacs encastrés dans un ravin profond se prêtent admirablement à l'aspect décoratif de cet admirable terrain, connu sous le nom de " Parc Logan." La municipalité ne saurait mieux faire que d'y placer les palais de notre future exposition et doubler ainsi les revenus municipaux prélevés dans la localité, en doublant la valeur de la propriété dans tout l'arrondissement.

C'est ainsi qu'on a fait dans la ville de Toronto, où le terrain de l'Exposition se trouve dans un parc superbe, ouvert toute l'année au public, et fermé seulement pendant les quinze jours que dure l'Exposition. C'est ainsi que l'on fait à Paris où les Champs Elysées, le jardin des Tuileries et autres parcs publics sont utilisés temporairement pour des Expositions et des fêtes qui ont le plus grand succès. Le terrain du parc Logan offre donc tous les avantages les plus désirables,

sans présenter un seul inconvénient. Il représente une valeur énorme, qui peut ainsi être mise à la disposition de notre grande exposition, sans dépense additionnelle pour la municipalité. Au contraire, les palais qui y seront construits, ajouteront encore une valeur nouvelle importante à ces magnifiques terrains.

La commission des terrains et constructions n'aura donc qu'à faire les démarches nécessaires auprès du Conseil de ville pour placer notre exposition dans les conditions les plus favorables, sans exiger un sou de capital pour cet objet.

COMMISSION DES FINANCES.—Le terrain étant ainsi obtenu de la municipalité, la commission des finances aura pour mission de recueillir les capitaux nécessaires à la construction des palais de l'Exposition. Le gouvernement de Québec, en vendant le terrain de l'Exposition du Mile-End, devra réaliser une somme importante de plus de \$200,000 qui pourrait être consacrée à la construction des nouveaux édifices. La ville de Montréal et les compagnies de transports intéressées, pourraient également attribuer une certaine somme annuellement au service des intérêts des bons émis, par la commission des finances, pour réaliser le capital nécessaire aux constructions. De plus, les recettes de tout genre, le produit des entrées, la location des espaces occupés par les exposants, les privilèges des restaurants et les autres sources de revenus devraient amplement rencontrer les dépenses de notre exposition, sous une administration énergique, intelligente, économique, ayant la confiance des industriels et des agriculteurs de la province.

COMMISSION DES ARTS ET MANUFACTURES.— Cette commission, dirigée par quelques-uns de nos grands manufacturiers, arrêtera les plans du Palais des Arts et Métiers, fera le recrutement des exposants et surveillera la location des espaces accordés à chaque maison, avec ou sans pouvoir moteur, de manière à assurer la présence de nos plus grands industriels et à donner à ce département intéressant le plus grand développement possible.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE.—Le grand défaut de nos expositions précédentes a été de ne pas intéresser suffisamment les sociétés d'agriculture et d'horticulture de la région de Montréal. Cette commission, composée exclusivement des agriculteurs et des horticulteurs les plus distingués, saura intéresser nos différentes sociétés. Elles s'empresseront de faire acte de présence à nos expositions annuelles du moment qu'elles auront le contrôle de leur section. Nous sommes essentiellement un pays agricole, et pour attirer à Montréal les populations nombreuses de nos campagnes, il faut donner à notre agriculture toute l'attention qu'elle mérite, puis, le

transport des exposants et des objets exposés devrait se faire dans les conditions les plus faciles et les excursions à bon marché de nos cultivateurs, dans un rayon de cinquante lieues devraient se multiplier tout le temps de l'Exposition.

Pour donner un côté pratique à ces grands concours, la vente des objets exposés sera facilitée, soit aux enchères ou autrement, de manière que nos expositions deviendront en même temps, un immense marché de produits agricoles et d'animaux améliorés de tout âge. Pour donner un intérêt plus grand à nos cultivateurs, les animaux et les produits de la province seront seuls admis à participer aux avantages de l'Exposition. C'est en admettant des troupeaux importés en grande partie d'Angleterre et d'ailleurs par des spéculateurs commerçants, qu'on a découragé les agriculteurs de la province, qui ne pouvaient naturellement lutter, à chances égales, avec ces spéculateurs étrangers. Pour rendre à nos expositions, leur popularité d'autrefois, il faut que la lutte se fasse entre nos cultivateurs placés sur un pied d'égalité. De cette manière, nous serons en présence de centaines de concurrents venus de toutes parties de la province. Il en est de même pour l'exposition de nos fruits, dont l'exportation a pris récemment une si grande importance. Il en est de même pour nos beurres et nos fromages qui recevront une attention toute spéciale.

COMMISSION DES VOIES DE TRANSPORT ET DE LA PUBLICITÉ.—Le Pacifique, le Grand Tronc, la Cie Richelieu et Ontario, les tramways de Montréal et la presse peuvent à eux seuls, assurer un succès sans précédent à nos expositions, en facilitant le transport des exposants, de leurs produits et des nombreux visiteurs qui voudront chaque année, se rendre à Montréal, pour prendre part à notre grande démonstration agricole et industrielle. Placée sous la direction de ces puissantes corporations, aidée de la publicité la plus large, cette commission ne manquera pas d'adopter toutes les mesures nécessaires pour attirer à Montréal, des centaines de mille visiteurs, pendant les quinze jours que durera l'exposition les 2ème et 3ème semaines de septembre. Avec des excursions venues des Etats-Unis et de toutes les parties de la province, nous verrons accourir de toutes les directions de nombreux visiteurs désireux de passer quelques jours de plaisir, d'étude et d'affaires dans la métropole commerciale du Canada.

COMMISSION DU SECRETARIAT GÉNÉRAL.—La direction générale de l'Exposition, placée entre les mains de nos citoyens les plus compétents et les plus distingués, n'ayant qu'un seul but, le progrès agricole et industriel de la province, pourra compter sur le concours de toute la population dans l'œuvre d'utilité

publique qui lui sera confiée. C'est une erreur de croire que nos expositions peuvent se prêter aux spéculations des capitalistes. Elles sont avant tout, une œuvre de dévouement non rétribué. Elles sont une grande école où les industriels et les agriculteurs viennent chaque année se rendre compte par eux-mêmes des progrès réalisés, des résultats acquis. C'est dans cet ordre d'idées seulement qu'il sera possible de renouveler pour nos expositions les succès d'autrefois.

Pour donner à cette étude une application immédiate, votre comité a donc l'honneur de proposer qu'il soit autorisé à se mettre en communication avec les corps publics mentionnés plus haut, afin de constituer une commission d'organisation provisoire pour adopter un projet définitif et prendre les mesures nécessaires pour le mettre à exécution.

Le tout respectueusement soumis,

J. X. PERRAULT,
Président du Comité.

Ce rapport est adopté.

Le Président déclare ensuite, du fauteuil, qu'il a eu la bonne fortune de se procurer une copie du contrat intervenu entre le Gouvernement Canadien, d'une part, et la Cie Franco-Canadienne de Navigation à Vapeur, d'autre part.

Au nombre des personnes constituant le bureau de direction provisoire, figurent le Président du Board of Trade ainsi que le Président de la Chambre de Commerce.

A l'issue de quelques commentaires faits par MM. J. X. Perrault, Jos. Contant et J. B. Monier, le Conseil se déclare très satisfait de la solution que le gouvernement vient de donner à cette importante question.

Le Secrétaire est invité ensuite par le Président, à donner lecture d'une lettre-circulaire qui lui a été transmise par le Musée Commercial de Philadelphie, lui annonçant l'envoi d'un tableau orné d'un encadrement enluminé, et dans lequel sont inscrits les noms des délégués qui ont pris part au Congrès tenu à Philadelphie en octobre 1899. Le Président se déclare enchanté d'en faire cadeau à la Chambre de Commerce ce dont le Conseil le remercie cordialement.

Reprenant la question des élévateurs, le Président invite le Secrétaire à transmettre au Premier Ministre du Canada, une copie de la résolution préparée sur cette question par le comité spécial du Board of Trade, à l'issue de la réunion tenue dans les salles de cette institution par les délégations de la Chambre de Commerce, du Corn Exchange, etc.

A l'article "Matières nouvelles," M. J. X. Perrault attire l'attention du Conseil sur le projet d'expédition au Pôle Nord du Capt. Bernier. A cet effet, il pro-

pose qu'une résolution favorable au projet soit préparée. Le Conseil qui acquiesce à ce désir lui en confie la rédaction et, sur proposition de M. G. Boivin, appuyé par M. J. B. A. Lanctôt, le Secrétaire reçoit instructions d'en transmettre une copie au Premier Ministre du Canada.

Le Président appelle ensuite l'attention du Conseil sur une clause de la loi des licences qui a trait à la vente des bouteilles ou flacons dont la contenance n'est pas exactement celle stipulée dans la loi. Cette loi, qui n'a pas jusqu'à présent, été strictement mise en vigueur, va l'être très prochainement et sans avis préalable, et cela au grand préjudice des marchands tant de gros que de détail qui, comptant sur la continuation des anciens errements, ont fait un approvisionnement considérable de ces bouteilles fractionnaires qu'ils ont en magasin.

Après un débat, il est décidé de désigner une délégation composée du Président, de MM. H. Laporte, Ed. Quintal, H. Lapointe, J. M. Wilson et Albert Hébert qui devra rencontrer l'Hon. Trésorier Provincial à sa prochaine visite à Montréal.

Le Secrétaire reçoit instructions de prévenir par lettre les membres de cette délégation; en second lieu, d'écrire au Ministre pour le prier de vouloir bien aviser la Chambre de l'époque de sa prochaine visite.

Avant de lever la séance, M. Jos. Contant propose que M. Emile Limoges, industriel, soit inscrit comme candidat à cette Chambre. Le Conseil s'empresse d'acquiescer à ce désir.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 22 MAI 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents :

MM. D. Masson, 1er V.-P.,	Hon. Alph. Desjardins,
G. Boivin,	Jos. Contant,
C. H. Catelli,	J. D. Couture,
Jos. Fortier,	S. Lachance,
J. B. A. Lanctôt,	L. E. Morin, père,
J. X. Perrault,	A. V. Roy,
L. J. A. Surveyer,	et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès verbal qui est adopté sans corrections, l'ordre du jour est suspendu et des condoléances sont votées à la famille de M. J. W. R. Brunet, l'un de nos membres, décédé le 21 mai courant.

Le Secrétaire procède ensuite au dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre de la Commission du Port au sujet des élévateurs. Cette Commission se propose de fixer, à

sa prochaine séance, le jour où elle pourra recevoir une délégation de la Chambre de Commerce, pour étudier la question des élévateurs.

La Chambre désigne immédiatement M. L. E. Geoffron, Président, MM. J. X. Perrault, Jos. Contant et C. H. Catelli pour constituer cette délégation.

Le Musée Commercial de Milan accuse réception, avec remerciements, des renseignements que la Chambre lui a fait tenir sur sa demande.

Le Capt. Bernier remercie également la Chambre pour la résolution qu'elle a adoptée en faveur de son expédition polaire.

Le Président de la Chambre de Commerce de La Rochelle écrit au Président de notre Chambre une lettre très intéressante et par laquelle il invite la délégation d'hommes d'affaires qui devra (dans l'éventualité où les suggestions de la Chambre seraient adoptées), se rendre en France, à visiter tout spécialement le port de La Rochelle et son bassin de La Pallice.

Le Secrétaire reçoit instructions de publier cette lettre *in extenso* au *Bulletin de la Chambre*,

CHAMBRE DE COMMERCE
DE
LA ROCHELLE
(Charente-Inférieure)

LA ROCHELLE, le 6 Mai 1901.

Monsieur le Président.

Le *Bulletin* de votre Chambre de Commerce, que nous lisons toujours avec un grand intérêt, nous apporte l'annonce que de nouvelles tentatives sont faites en Canada, en vue de l'envoi en France d'une commission ou délégation.

Celle-ci aurait un double but : faire sur place une enquête sur les exigences du commerce français, et par la même occasion faire connaître en France les marchandises que le Canada peut lui offrir.

Cette étude devra naturellement se compléter par celle des voies de transport tant pour la distribution des marchandises importées du Canada en France, que pour la concentration au lieu d'embarquement des marchandises françaises destinées au Canada : étude par conséquent des voies ferrées et des tarifs, étude également des avantages offerts par différents ports.

Vous connaissez très bien, Monsieur le Président, quel désir nous avons depuis plusieurs années manifesté surtout depuis la création de notre bassin de La Pallice de voir se rétablir les relations entre La Rochelle et le Canada.

Nous sommes persuadés que la situation exceptionnelle de notre port, d'où les voies ferrées rayonnent

sur tout le Centre et l'Est de la France, le mettant en communication facile avec la Suisse, l'Allemagne du Sud, l'Italie septentrionale, l'indique naturellement à l'attention de la future commission canadienne.

Aussi je viens vous demander de vouloir bien insister près du gouvernement canadien pour que le port de La Rochelle et son bassin de La Pallice, soient inscrits au programme des travaux de cette commission.

Nous nous ferons un grand plaisir, le cas échéant, de recevoir les délégués du Canada, en cette ville d'où sont partis tant de colons, et nous sommes persuadés qu'au point de vue des affaires il y aurait un très grand avantage, de part et d'autre, à la reprise des anciennes relations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président.

J. A. D'ORBIGNY.

Prenant texte de cette lettre, M. J. X. Perrault fait remarquer que la réorganisation sur des bases solides, de la Cie Franco Canadienne de Navigation à Vapeur, fournit à cette délégation, — si jamais elle est nommée, des moyens nouveaux de faire le voyage dans de meilleures conditions que par le passé.

M. Perrault suggère alors que M. le Président, qui fait partie de la direction provisoire, veuille bien consulter ses collègues sur cette question.

Après un débat, il est décidé qu'une copie de cette lettre, accompagnée d'une note explicative, soit adressée au Premier Ministre du Canada ainsi qu'à Monsieur le Ministre du Commerce.

Une lettre de la Fédération Maritime d'Anvers au sujet d'une présumée grève à Montréal.

Aucune suite n'est donnée pour le moment, à cette lettre.

Un accusé de réception par le Secrétaire du Conseil Privé, de la proposition favorable au projet de Canal de la Baie Georgienne à Montréal, adoptée par la Chambre de Commerce.

Des cartes d'invitation, adressées par le Conseil des Arts et Manufactures à la Chambre de Commerce du District de Montréal, à assister le 30 du présent mois, à la distribution des récompenses aux élèves de cette institution.

Le Conseil décide d'attribuer une somme de dix dollars à la confection d'une médaille d'or, devant être appliquée, comme premier prix, à une spécialité, dont le choix sera fait sur la recommandation de M. A. V. Roy, I. C.

A l'article "Matières nouvelles," M. J. B. A. Lanctôt appelle l'attention de la Chambre sur les taux d'as.

surances ainsi que sur les résultats du vote du plébiscite sur l'emprunt des \$100,000.00, etc.

Après un débat, il est décidé de remettre l'étude à mercredi prochain, afin d'être fixé sur l'attitude que prendra le Conseil Municipal sur cette question.

M. J. X. Perrault attire ensuite l'attention du Conseil sur la discussion de certaines clauses du règlement, se rapportant à l'entrée de la Terminal Railway Co, ou Chemin de fer du Bout-de-l'Île, dans les limites de la ville de Montréal.

Après un débat, l'orateur présente une résolution qui, après une légère modification dans la forme, est adoptée unanimement, sur la proposition de M. Perrault, appuyé par M. Jos. Fortier, en voici la teneur :

Considérant que la Compagnie Terminal Railway, plus généralement connue sous le nom de "Chemin de fer électrique du Bout-de-l'Île" a, par sa charte fédérale, le droit d'étendre son réseau dans la ville de Montréal, laissant au Conseil de ville, le choix de la désignation des routes ;

Considérant que la Compagnie a (il y a près d'un an) fait au Conseil de ville, la demande de vouloir bien désigner les rues dans lesquelles son réseau devra passer, et de vouloir bien préparer également le cahier des charges, etc., ayant trait à ce réseau ;

Considérant d'un autre côté, que le public en général et les ouvriers plus spécialement, sont appelés à jouir des avantages que ne manquera pas de conférer ce nouveau réseau, lequel aura pour conséquences, de donner à la partie Est de la ville, un essor matériel considérable, ainsi qu'on l'a constaté, du reste, dans des circonstances analogues, pour d'autres parties de la ville ;

Qu'il soit résolu : Que cette Chambre prie le Conseil de ville de Montréal, de vouloir bien accorder à la Compagnie l'entrée de sa ligne dans la ville, à des conditions telles que la construction et l'exploitation en soient possibles.

M. Perrault appelle ensuite l'attention du Conseil sur l'Hôtel des Monnaies que l'on va créer incessamment à Ottawa ; la dépense de ce chef étant prévue au budget que le Parlement vient de voter.

M. Perrault voudrait introduire une modification dans les dimensions et la nature de notre petite monnaie. Il suggère, entr'autres modifications, la frappe d'une pièce commémorative d'un dollar en argent, à l'instar de ce qui a été fait aux Etats-Unis. Il demande aussi la substitution, à la monnaie de bronze, d'une monnaie plus petite en nickel, etc.

Après un débat, il est décidé de remettre l'étude de cette question à la prochaine séance.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le cuivre.

Production globale du cuivre pendant la période quinquennale 1896-1900, — tonnes anglaises (2240 lbs.)

	1900	1899	1898	1897	1896
Australie	23,000	20,750	18,000	17,000	11,000
Autriche	865	915	1,110	1,210	1,075
Bolivie	2,100	2,500	2,050	2,200	2,000
Canada	8,500	6,730	8,040	5,905	4,000
Chili	25,700	25,000	24,850	21,900	23,500
Le Cap	6,720	6,490	7,060	7,440	7,450
Allemagne	20,410	23,460	20,085	20,145	20,065
Italie	3,000	2,965	2,965	3,480	3,400
Japon	27,840	38,310	25,175	23,000	21,000
Mexique	22,050	19,335	16,435	13,370	11,150
Terreneuve	4,900	2,700	2,100	1,800	1,800
Norvège	3,935	3,610	3,615	3,450	2,500
Pérou	8,220	5,165	3,040	1,000	740
Russie	8,000	7,210	6,260	6,025	5,100
Espagne et Portugal	52,872	52,168	52,375	53,060	53,325
Etats-Unis	268,787	262,206	234,271	216,060	203,893
Autres provenances	2,185	2,730	2,195	2,685	1,363
Total	486,684	472,244	429,626	399,730	373,363
Etats-Unis	55.3	55.5	54.1	54.1	54.6
Canada	1.75	1.42	1.87	1.48	1.07

Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de mettre sous leurs yeux le tableau qui précède dans lequel la position de chaque pays producteur de cet indispensable métal est clairement indiquée.

Nous avons établi le *pour cent* de la production totale, pour le Canada afin de permettre à nos lecteurs de se rendre mieux compte du rang que nous tenons dans cette liste.

On voit que ce sont les Etats-Unis qui tiennent le premier rang, avec une production de 55.3 % pour l'année 1900.

J. H.

Nous sommes, à notre grand regret, forcés de remettre à notre prochain numéro la publication de la conférence de M. L. Prince sur l'expédition de *La Presse* dans le fleuve et le golfe St Laurent.

La surabondance de matière est la cause de ce retard.

Nécrologie

Nous avons la douleur d'enregistrer le décès de l'un de nos "Membres fondateurs." Monsieur Charles Lacaille, l'un des marchands les plus honorablement connus de notre ville, est décédé à l'âge de 73 ans.

La Chambre de Commerce lui adresse un dernier témoignage de respect et d'affection.

LA BANQUE NATIONALE

Etat Annuel 1901

Mercredi, le 15 mai, à 3 heures p. m., la quarante et unième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Nationale a eu lieu dans les bureaux de la banque.

Etaient présents: L'hon. juge A. Chauveau, Révérs F. C. Gagnon et Tancrède J. Paquet, MM. Rodolphe Audette, A. B. Dupuis, Victor Châteaufort, Naz. Fortier, Narc. Rioux, Charles Brochu, Thos. Breen, Charles Jobin, Joshua Thompson, E. Thos. Couillard, N. Arthur Drolet, Ulric Tessier, O. Léon Hardy, Geo. Demers, Jos. Archer, jr, Arthur E. Scott, Cyrille F. Délage, N. P., Dr G. E. René Fortier, J. B. E. Letellier, J. M. Henri Hamel, Jas. McCone, V. E. Paradis, Dr Cinq-Mars, Dr Elzéar Labrecque, etc., etc.

M. R. Audette fut appelé à présider l'assemblée et M. P. Lafrance fut prié d'agir comme secrétaire.

Le Président donna alors lecture du rapport suivant:

QUARANTE ET UNIÈME RAPPORT ANNUEL DES DIRECTEURS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE

Messieurs,

Vos directeurs ont l'honneur de vous soumettre le quarante et unième rapport annuel des opérations de La Banque Nationale, pour l'année écoulée le 30 avril 1901, avec l'état ordinaire de l'actif et du passif.

Le compte de Profits et Pertes se résume comme suit, savoir:

Par balance au crédit des Profits et Pertes au 30 avril 1900	\$29,008 48
Par balance au crédit du Fonds de Contingent au 30 avril 1900	30,000 00
	\$ 59,008 48
Les profits de l'année, après avoir pourvu pour les intérêts accrus sur dépôts et pour dettes mauvaises et douteuses, ont été de.....	142,733 43
Formant la somme de.....	\$201,738 91
Qui a été appropriée comme suit:	
Dividende No 72, 3 p.c., payable le 2 novembre 1900.....	36,000 00
Dividende No 73, payable le 1er mai 1901.....	36,000 00
Porté à Fonds de Réserve.....	75,000 00
	147,000 00
Laissant au crédit de Profits et Pertes une balance de.....	\$ 54,738 91

Nos succursales ont été inspectées minutieusement durant l'année et nous notons un accroissement important dans leur chiffre d'affaires.

Durant l'année vos directeurs ont ouvert une succursale à St-Casimir, dans le comté de Portneuf.

Nous sommes heureux de reconnaître les bons services rendus à l'administration par les nombreux employés de cette institution; leur fidélité et leur assiduité ont contribué largement au succès de nos opérations.

Le tout humblement soumis.

R. AUDETTE, Président.

BILAN

Le 30 Avril 1901

PASSIF

Billets en circulation.....	\$1,187,828 00
Dépôts portant intérêt.....	\$3,709,494 82
Dépôts ne portant pas intérêt.....	715,699 99
	4,424,964 81
Dividendes non réclamés.....	748 10
Dividende No 73, payable le 1er mai 1901.....	36,000 00
	36,748 10
Dû à d'autres banques en Canada.....	12,441 50
Dû à des agences de la banque dans le Royaume-Uni.....	15,046 11
	57,490 66
Total du Passif envers le public.....	\$5,707,031 57
Fonds Capital.....	1,239,000 00
Fonds de Réserve.....	275,000 00
Intérêts accrus et change.....	15,000 09
Compte de Profits et Pertes.....	54,738 91
	1,544,738 91
	\$7,251,770 48

ACTIF

Espèces.....	\$ 80,078 96
Billets de la Puissance.....	210,927 09
	\$ 291,005 96
Billets d'autres banques et chèques sur d'autres banques.....	289,155 31
Dû par d'autres banques en Canada.....	65,727 99
Dû par d'autres banques dans les pays étrangers.....	43,802 66
	398,685 96
Dépôt au Gouvernement de la Puissance en garantie des billets en circulation.....	60,000 00
Débentures de la Puissance.....	35,000 00
Prêts à demande sur actions et débentures.....	382,145 60
	477,145 60
Total des ressources immédiates.....	\$1,166,836 92

Prêts courants, escomptes et avances au public.....	\$5,838,696 48
Billets et effets de commerce escomptés, en souffrance (pertes pourvues).....	22,421 21
Immeubles appartenant à la Banque (autres que les édifices de la banque).....	5,909 54
Hypothèques sur Immeubles vendus par la Banque.....	9,300 00
	5,876,327 26
Edifices de la Banque, ameublement et papeterie.....	208,606 30
	\$7,251,770 48

N. LAVOIE, Inspecteur. P. LAFRANCE, Gérant.

Proposé par M. N. Rioux appuyé par M. A. B. Dupuis:

"Que le rapport du bureau de direction, ainsi que les états y annexés qui viennent d'être lus, soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des actionnaires."

Adopté.

On procéda ensuite à l'élection des directeurs et les messieurs dont les noms suivent ayant obtenu le plus grand nombre de votes furent déclarés élus, savoir: M. R. Audette, l'hon. Juge A. Chauveau, MM. Victor Châteaufort, A. B. Dupuis, Naz. Fortier, J. B. Laliberté et Narcisse Rioux.

Il est proposé par M. J. B. E. Tellier appuyé par M. Jos Archer, jr:

"Que les remerciements des actionnaires ici présents sont dûs et offerts à M. R. Audette pour les services qu'il a rendus à la présidence de cette assemblée, ainsi qu'à MM. les scrutateurs et M. le Secrétaire dans l'exercice de leurs devoirs." Adopté.

Proposé par M. Ulric Tessier, secondé par M. J. B. E. Letellier:

"Que les remerciements des actionnaires sont offerts à messieurs les directeurs pour la manière habile avec laquelle ils ont administré les affaires de la banque durant l'exercice qui vient de s'écouler."

Cette motion a été approuvée et l'assemblée s'ajourne.

R. AUDETTE, Président.

P. LAFRANCE, Secrétaire.

Québec, le 15 mai 1901.

A une assemblée des Directeurs tenue le même jour, M. R. Audette a été réélu président et M. A. B. Dupuis, vice-président de la banque pour l'année courante.

P. LAFRANCE, Gérant.

Météorologie — Avril 1901

Relevées par MM. Harrison & Cie, opticiens à Montréal, No 140 rue St-Pierre:

Avril	Baromètre		Echelle Farenheit.	
	Minuit.	Midi.	Max.	Min.
1 — Lundi.....	29.67	29.91	38	30
2 — Mardi.....	30.07	30.12	49	34
3 — Mercredi.....	30.01	29.97	38	34
4 — Jeudi.....	29.73	29.33	44	33
5 — Vendredi.....	29.80	29.88	38	33
6 — Samedi.....	29.92	29.93	36	32
7 — Dimanche.....	pluie toute la journée		35	32
8 — Lundi.....	29.64	29.95	36	33
9 — Mardi.....	29.72	29.85	46	34
10 — Mercredi.....	30.00	30.11	44	34
11 — Jeudi.....	30.19	30.15	48	32

12 — Vendredi.....	30.23	30.34	50	29
13 — Samedi.....	30.24	30.19	56	32
14 — Dimanche.....			54	34
15 — Lundi.....	30.16	30.10	60	39
16 — Mardi.....	30.06	30.17	60	38
17 — Mercredi.....	30.18	30.16	62	35
18 — Jeudi.....	30.10	30.01	58	41
19 — Vendredi.....	29.98	30.16	50	36
20 — Samedi.....	30.28	30.15	37	35
21 — Dimanche.....			54	35
22 — Lundi.....	30.06	30.09	53	42
23 — Mardi.....	30.13	30.18	54	42
24 — Mercredi.....	30.15	30.05	56	40
25 — Jeudi.....	30.01	30.06	56	45
26 — Vendredi.....	30.16	30.33	58	36
27 — Samedi.....	30.36		66	36
28 — Dimanche.....	beau toute la journée		75	43
29 — Lundi.....	30.37	30.30	65	46
30 — Mardi.....	30.32	30.27	45	41